

Bureau du 20 novembre 2006

Décision n° B-2006-4737

commune (s) : Solaize

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située route de Feyzin et appartenant à la SCI Laurie**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la route de Feyzin à Solaize, d'une parcelle de terrain de 135 mètres carrés, située route de Feyzin, cadastrée sous le numéro 51 de la section AO et appartenant à la SCI Laurie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, l'intéressée céderait le bien en cause, libre de toute location ou occupation, à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de lotissement n° 69-296 93 C 002 en date du 15 février 1994.

Il est entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à la construction au nouvel alignement d'une nouvelle clôture dont le coût des travaux de réalisation est évalué à 32 000 €.

Les frais d'acquisition ont été évalués à 500 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain située route de Feyzin à Solaize et appartenant à la SCI Laurie.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une demande de déclaration de travaux pour l'édification de la clôture.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065 le 23 janvier 2006 pour 1 400 000 €. Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

. pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2007.

. en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 : 500 € pour les frais d'actes notariés et au compte 615 238 - fonction 822 : 32 000 € pour les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,